

MEMOIRE

du
Comité sur le barrage

Mouvement Écologique du Haut Richelieu (M.E.H.R.)



Présenté
à la
Commission mixte internationale
lors des
audiences publiques
tenues à
Saint-Jean-sur-Richelieu
le 8 Juin 1978

Ont participé à l'élaboration du présent mémoire:

MM. Jean-Guy Auprix

Jacques Bessette

André Delage

Marc Delage

François Granger

Luc Normandin

Robert Prairie

Pour toute information, on peut écrire à l'adresse suivante:
253 Boul., Montcalm, Saint-Jean, Québec, J3B 3N9 ou appeler
à 347-0616 et demander André ou Marc Delage.

MARC DELAGE
253 Boul. Montcalm
Saint-Jean, Québec
Québec J3B 3N9

Table des matières

Introduction.	p: i
I Les causes.	p: 1
II Concernant le Rapport lui-même.	p: 2
III Après le barrage (et les garanties futures)	p: 4
IV L'Agriculture	p: 6
V La Spéculation.	p: 7
VI Les Biens privés.	p: 8
VII Remarques	p: 9
Conclusion.	p: 10

Introduction

Le présent mémoire reflète l'opinion du Comité sur le barrage mis sur pied par le Mouvement Ecologique du Haut-Richelieu (MEHR). La réflexion s'y trouve sous forme de questions, de considérations et de conclusions. Nous espérons que ce bref mémoire sera pris en considération par la Commission Mixte internationale et saura réveiller la population de la région de Saint-Jean qui est sur le point de voir le Richelieu mutilé sans être informé de quoique ce soit.

Il est à noter que les références se trouvant dans le mémoire, viennent surtout du rapport présenté à la Commission Mixte internationale par le Bureau international Champlain-Richelieu sur la régularisation du lac Champlain et du Haut-Richelieu (Rapport synthèse).

I- Les Causes

1. Il semble que le rapport traite plus de la justification des différentes solutions, plutôt que de découvrir les véritables causes du rehaussement de la crue des eaux. (p:29 et 56)
2. Jusqu'à quel point peut-on affirmer que les niveaux d'eau ont approché la cote 102 USGS surtout grâce aux causes naturelles? (p:2,1.2, Nature du problème).
3. Si les années d'hautes eaux semblent se multiplier (ainsi que les dommages), quelles en sont les véritables causes? Serait-ce à cause du retrécissement abusif et artificiel de la rivière? Ou serait-ce parce que les dommages viennent principalement des gens qui se sont installés dans la rivière (ceux qui ont
Agriculteurs, lohm. "couru après le trouble")?
4. Si les différentes causes occasionnant tout le brouhaha entourant l'affaire du barrage étaient connus et corrigées, on pourrait établir les vraies responsabilités et empêcher certains de dévaster la rivière de façon irrémédiable.

II- Concernant le rapport lui-même.

1. Est-ce que les avis des différents membres du Bureau international Champlain-Richelieu sont unanimes? Dans un article du Canada Français du 17/5/78 (p:28) sur la réunion qu'a tenu le Bureau international Champlain-Richelieu, on mentionne (...trois Comités...) qu'un seul comité (celui des avantages net?) "recommande explicitement l'érection d'un barrage et le dragage du haut-fond de la Richelieu comme une solution qui se justifie économiquement et peut être en mesure d'atteindre les objectifs visant à la réduction des inondations le long de la Richelieu et le long du lac Champlain, tout en respectant les critères établis pour protéger l'environnement naturel".

"Les deux autres comités mettent de l'avant des solutions non-structurales afin de limiter les dégâts engendrés par les crues printanières de la Richelieu".

Si ces deux comités proposent des solutions non-structurales, serait-ce que la garantie du respect des critères d'environnement ne serait pas certaine?

2. Est-ce bien honnête de la part du Bureau international Champlain-Richelieu de se servir et de s'appuyer sur les données de 1976 (Circonstances très rares) pour justifier ses solutions de régularisation. (:40 "...Inhabituelle..." avant-dernier paragraphe)

3. Les moyennes des dommages ne sont-elles pas influencées par les circonstances extraordinaires de 1976 et ne serait-il pas pertinent d'avoir les données pour les dommages de plusieurs autres années?
4. On peut aisément prévoir une augmentation des dommages annuels en dollars (\$) si on continue de permettre des développements en zone inondable, comme par exemple les \$ 4 millions que l'on compte investir pour une plage à Venise-en-Québec. (p:3, 1.3.2.1, Constatations et conclusions: "Si l'on tient compte... \$4,200,000")
5. Nous nous interrogeons sur la validité du graphique de la page 33, étant donné les données insuffisantes qui ont servi à l'établir (c-à-d 1976 seulement). Quelle était la valeur du questionnaire qui a servi de base à l'étude des données?
6. L'estimation des dégâts futurs n'est-elle pas faussée, lorsqu'on sait que la courbe de la page 45 a été basée sur un questionnaire qui tient compte des données très rares de 1976, et d'une extrapolation qui demande d'évaluer les dégâts si, le niveau était d'un pied ^{p:43} au-dessus de 1976 (c-à-d 102.51 USGS) ce qui ne s'est jamais produit depuis que les niveaux sont enregistrés (MAXIMUM tous temps: 101.80 en 1903)? (p:10, 43, 44 (4.2),45)

Comment peuvent-ils estimer honnêtement quelque chose qui ne sont jamais produit? Et comment peut-on établir une moyenne de plusieurs années en n'utilisant que les données d'une seule année?

III Après le barrage (et les garanties futures)

1. Nous craignons que la régularisation du Richelieu ne serve de catalyseur à une réaction en chaîne de nouveaux problèmes pour différents secteurs de la population: l'aval, le drainage et lessivage des terres, la spéculation intense qu'occasionnerait la modification de la zone riveraine.
2. Pour résoudre les problèmes de l'amont, on va créer des problèmes esthétiques et écologiques à la hauteur de St-Jean, dont il faudrait connaître les impacts réels. Comme l'érection d'une masse de béton (barrage), le retrécissement de la rivière en son plus beau site par les résidus du dragage, la disparition des pêches à thuot qui font partie du folklore local.
3. Au printemps, si le débit est augmenté à la hauteur de St-Jean afin d'éviter des inondations en amont, ne va-t-on pas augmenter les inondations en aval? Comme à St-Hilaire, à St-Mathias et à l'île Fryers qui ont eu aussi des inondations en 1976 (voir Canada Français du 19/4/78 p:15)
4. Lors des périodes d'étiage, qu'advient-il de la zone entre le barrage et Chambly déjà égoût à ciel ouvert en été? Si on régularise pour l'amont, cela va être encore plus bas en aval. Est-ce que des études ont été faites en aval?
5. Le fait de diminuer de 60 à 70% les dommages encourus dans la plaine inondable, règlera-t-il pour de bon (de façon finale) les récriminations des gens concernés (p:3,1.3.2.9)? On tient trop facilement sous sourdine que, le barrage ne règlera pas totalement le "problème" des inondations.

6. Pouvez-vous affirmer que les inondés, une fois le barrage construit, ne feront pas des pressions afin de diminuer encore plus le niveau d'eau en faisant fi des critères d'environnement. Comme exemple on n'a qu'à prendre les déclarations des maires dans les Canada Français des 22/3/78 (p:38) et 10/5/78 (p:22), des agriculteurs dans le Canada F. du 17/5/78 (p:1 et 28), et même du député d'Iberville dans le Canada F. du 26/4/78 (p:20).
7. Le barrage semble déjà être avant tout un instrument politique. Qu'est-ce que cela va être s'il est construit? (voir les déclarations des Maires, des agriculteurs, du député Beauséjour et le pamphlet de M. Jérôme Proulx promettant la construction du barrage). On parle déjà de niveaux de 96.5 pieds et même 94 pieds!

Une fois le haut-fond de St-Jean écrêté, tout l'écosystème du lac Champlain et du Haut-Richelieu tombera à la merci des caprices changeant de l'homme. La survie du lac, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, sera soumise aux aléas de la politique et des groupes de pression aux intérêts (\$) évidents. Des pressions s'exercent déjà et s'exerceront encore plus vers la baisse du niveau une fois mise en place la possibilité de contrôle à volonté.

IV- L'Agriculture

1. Lorsqu'on voit toutes les terres non cultivées autour de St-Jean (St-Luc etc...) proies de la spéculation, qu'on attend depuis trop longtemps une loi sur le zonage agricole, on se demande quelle est la valeur de l'argumentation agricole des défendants du barrage sur des terres qui finalement ont toujours été inondées.
2. D'une part on invoque la nécessité de protéger le peu de terres agricoles inondées et d'autre part (p:19,2.4.2 1^{er} paragraphe) on stipule que la région agricole de St-Jean est appelée à se développer et à s'intégrer, de plus en plus dans la région métropolitaine de Montréal. Nous trouvons là une contradiction flagrante (lire aussi dans le Canada Français du 15/3/78, l'article sur l'urbanisation à la p:24)
3. Par ailleurs, nous mettons en doute l'intégration de St-Jean à la zone métropolitaine. L'OEDQ n'avait-elle pas exclu St-Jean du programme justement parce que notre région était désignée comme zone agricole (p:19,2.4.1, dernier paragraphe)?
4. Les crues ne sont-elles pas bénéfiques pour les terres comme apport de limon et engrais naturel? (on peut citer l'exemple du Nil et du barrage d'Assouan).

V La Spéculation

1. Nous craignons fortement voyant déjà les massacres sur les bords de la rivière (canaux artificiels à St-Paul par ex.), que les dégâts par l'homme soient encore plus considérables une fois le niveau "régularisé".
2. On se demande pourquoi le gouvernement veut investir \$4 millions pour une plage à Venise-en-Québec alors qu'il parle en même temps de zoner ces mêmes régions (Canada Français du 12/4/78, p:1 et 6).
3. Les moyens envisagés par les gouvernements (dissuasion, pas de subventions en zone inondable, etc...) sont nettement ridicules face à l'appétit gargantuesque des spéculateurs sans scrupules.

VI Les Biens Privés

1. Pour que quelques-uns continuent de s'amuser en privé (2.5.1, 2^o paragraphe "...saisonniers..."), il faudrait que tous payent un barrage et en supportent la laideur. Tout le monde paierait pour permettre à un petit nombre de particuliers de continuer à jouir de leurs amusements privés.

2. On parle d'expropriation dans le rapport (p:66, 6.5.1). Plus explicitement cela veut dire qu'on va exproprier des gens qui ne sont pas dans l'eau pour favoriser le dédommagement exceptionnel d'une minorité aux intérêts privés. Où est la justice?

VII Remarques

1. Dans le rapport, nous avons constaté que l'on n'avait pas demandé l'avis de ceux qui aiment la rivière telle quelle, c-à-d ceux qui sont prêts à payer le prix de la beauté en ne s'établissant pas dans la rivière.

2. Les gens de St-Jean qui auront à subir l'érection du barrage ne sont pas vraiment informés par les autorités des conséquences de la régularisation artificielle du Richelieu.

Conclusion

06 Les inondations sont des phénomènes naturels, elles ne sont pas un problème en soi. Le problème est créé par la présence de l'homme. Les terres inondables appartiennent à la rivière.

05 Aussi nous nous demandons si il faut une solution permanente à des cas occasionnels, car en créant une solution permanente, on va créer des problèmes permanents. Ne sont-ce pas des circonstances exceptionnelles qui causent des dommages à tous les niveaux? Et si les inondations sont trop peu fréquentes, cela ne vaut évidemment pas la peine de faire un barrage.

On embarque trop facilement les contribuables dans de fortes dépenses dont on ne voit pas toujours la justification. Les meilleurs exemples sont le barrage de l'île Fryers qui n'a jamais servi et l'élargissement de la bande du canal à la hauteur de St-Jean ainsi que l'écluse près du pont Gouin. Qu'est-il advenu au juste de ce dernier projet? Serait-ce encore des dépenses inutiles? Si cela continue on va consommer des barrages comme des automobiles.

{ De plus, on détruit systématiquement tout ce qui est typique à St-Jean (ce que les gens aiment). Les divers paliers de gouvernements (municipal, provincial et fédéral) en sont les plus grands responsables. On assiste à la dépersonnalisation de notre ville (Ex: Terrain de la Villa, Vieil hospice, lanternes du boulevard St-Joseph, les petites îles (ancien moulin Langelier) sur lesquelles

tous aimaient pêcher et qu'on a supprimé pour élargir inutilement le canal; et bientôt est-ce que ce sera le tour de la Maison de la Base et de la Place du marché sans oublier le vieux réservoir?)]

[Mais] le problème de l'heure c'est qu'on veut s'attaquer à la rivière. On veut la retrécir, avec les résidus de dragage, en son point le plus beau à St-Jean, c-à-d le renflement en face du Juvénat des Frères Maristes. C'est scandaleux. Après le dynamitage du Mont St-Grégoire, c'est le massacre de la rivière. Où est-ce que cela va s'arrêter? On n'a jamais d'argent pour l'assainissement de l'eau, les usines d'épuration et autres choses bénéfiques, mais on en a pour ériger des barrages et le cube de l'Hôtel de Ville de St-Jean.

05 Il est grand temps que les priorités changent afin que la croissance anarchique et démesurée de l'économie cesse au profit d'un réajustement équilibré qui prend la nature et non l'homme comme modèle. Il faut réfléchir plus lorsqu'on voit toutes les gaffes que l'homme a faites par le passé.

En Bref

- Dans les projections d'aménagement futur du secteur sous étude (p:44, 4.2) on évalue les avantages nets selon une constante de développement alors que tout le problème devrait traiter de la "correction" des installations présentes.

- Avant de parler de normes futures (cf: rapport), on devrait peut-être commencer par faire respecter le peu de normes qui existent actuellement (voir le règlement de la ville de St-Jean no 1430 établissant des "normes de construction dans les zones inondables" et lire la "politique d'aménagement rationnel des zones d'inondations" du gouvernement du Québec).

- Nous ne voulons pas de bétonnage du Richelieu.

- Aucune espèce de régularisation ne devrait être entreprise artificiellement. Une loi solide de zonage interdisant toute construction, travaux et surtout toute spéculation en deçà de 102 pieds USGS à Rouses Point (à réajuster ¹⁰¹ pour nous), comme mentionné dans le rapport à la page 26 et 44, serait adéquate. C-à-d. la plaine inondable naturelle actuelle.

03 - Nous demandons que la zone d'extension de la rivière soit respectée intégralement.

Pour remplacer le barrage, nous suggérons:

- de chercher et de corriger les causes du rehaussement de la crue des eaux plutôt que de corriger les "résultats".

- que les gouvernements créent une assurance indemnisation (type assurance récolte) pour les agriculteurs seulement.

- que les gens inondés qui ont été "organisés" par les spéculateurs rapaces, puissent avoir recours légal contre eux, car il s'agit d'une exploitation honteuse de citoyens souvent mal informés des crues du Richelieu, l'achat des terrains s'effectuant en période de basses eaux.

- qu'à la place du barrage, on utilise l'argent pour construire une usine de traitement des eaux à la hauteur de St-Jean. Réalisation qui serait sûrement plus bénéfique à la rivière et à la majorité de citoyens, qu'un barrage. On pourrait distribuer aux agriculteurs l'engrais ainsi produit par l'usine et cela créerait des emplois plus permanents que ceux que créerait temporairement la construction du barrage.

- De même, on devrait enlever les dépôts de terre qui occupent la rivière sur le côté de St-Jean, à la hauteur de la rue Notre-Dame. Dépôts ajoutés à la bande du canal lors de l'élargissement injustifié de ce même canal.

- Il est urgent que les gouvernements cessent leurs luttes intestines et pensent sérieusement à établir une politique d'ensemble pour le zonage, l'agriculture, les loisirs (accessibiliser les rives de la rivière au grand public), l'environnement ainsi que l'arrêt de la spéculation et des développements abusifs. Il ne faut pas que tous ces problèmes soient dissociés comme c'est le cas actuellement. Cela serait dans l'intérêt de tous.

La préservation du milieu est la meilleure garantie d'une bonne qualité de vie.

Le Comité sur le barrage du MEHR

